



GROUPE DE TRAVAIL - EVALUATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Compte-rendu

Rencontre du 7 juillet 2017 à la salle de l'Oust de la MAPAR, Redon

ETAIENT PRESENTS :

Elus de la Commission Permanente du COPIL : Jean-Marc CARREAU, Pascal MAHE, autre élu Jean HALLIER (St Vincent sur Oust)

Techniciens : Jérémie BELLIOU (service ENS du Conseil Départemental de Loire-Atlantique), Florian GUERINEAU (Fédération des pêcheurs d'Ille et Vilaine), Henri-Claude COURONNE (Bretagne Vivante), Anne MONTRELAY (CCPR), Bertrand BARBIER-THALY (Syndicat du Bassin Versant du Trévelo), Benjamin BOTTNER et Anne LE NORMAND (IAV).

Représentant de la DREAL Bretagne : Stéphanie JOUVIN

ETAIENT EXCUSES : Jacques HAURY (Agrocampus-INRA), Philippe BAUDRON (Fédération des chasseurs d'Ille et Vilaine), des représentants du Groupe Mammalogique Breton, Dominique BOUSSION (Agence Française de la Biodiversité), Agnès LANNUZEL (Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique), des élus de la CP : Alain BOUGOUIN, Yves HEDAN, Joël BOURRIGAUD, Régis CLAVIER, Didier PECOT, Christian LEMEE et Jean-Yves DENOUAL, Joaquim DA SILVA JESUS.

ORDRE DU JOUR

Après avoir passé en revue la synthèse des actions menées depuis 2008 et après avoir présenté l'organisation de la réunion, les participants sont rapidement mis à contribution et installés par groupe de travail. Les éléments présentés en réunion sont joints au présent compte-rendu.

La séance est organisée autour de 3 temps importants :

- Les attentes de l'évaluation
- La formalisation des questions pour l'évaluation
- L'identification des critères de réussite

Le résultat du travail fourni est présenté ci-après et décliné suivant la méthode préconisée par le CEREMA.

RECUEIL DES ATTENTES DE L'EVALUATION DU DOCOB

Ces attentes sont établies par groupe de 2 à 3 personnes et présentées à tour de rôle (4 groupes). En définitive, les éléments rapportés sont tous exposés ci-après selon la typologie établie par le CEREMA – *réorganisation des sujets à venir* :

Ce qui est satisfaisant et que l'on souhaite conserver et/ou consolider

- Avoir une vue d'ensemble sur les marais assurée par l'Opérateur local pour l'animation et le Comité de pilotage local pour le partage des idées et pour les décisions
- MAE et CTMA des outils essentiels
- Des maîtres d'ouvrage publics pour les interventions nécessaires sur l'ensemble du territoire, sur les marais et dans les cours d'eau et fossés de marais
- Les aides publiques financières
- Travaux de restauration de la morphologie des cours d'eau à poursuivre
- Mobiliser des moyens pour préserver les prairies, les roselières et les haies arbustives

- Nécessité de poursuivre et améliorer la coordination des travaux d'entretien de fossés dans les marais (une vision globale à l'échelle du site et par unité de gestion ou entité de marais)
- Poursuivre et renforcer des démarches de sensibilisation pour une ré-appropriation du marais par les acteurs locaux

Ce qui pose problème et qu'il y a lieu d'améliorer

- Financement à 80 % également pour les travaux d'entretien des milieux aquatiques (plutôt 60% actuellement)
- Assouplissement de la procédure unique dans les dossiers soumis d'autorisation administrative : les exigences pour l'évaluation des incidences des travaux dans les marais sont telles qu'elles risquent d'empêcher la réalisation de travaux préconisés par le COPIL... (besoin idéalement d'une mise à jour et d'une exhaustivité des carto des Habitats et des connaissances des Espèces d'intérêt communautaires et protégées en France et de suivis systématiques naturalistes - ce qui est financièrement ingérable)
- Manque d'information sur la gestion des haies arbustives (Problème de coupe à blanc des haies arbustives des bords de berges avant travaux de curage dans les fossés de marais et le long de chemins de marais et méthode d'interventions pour l'entretien inadaptée et date d'intervention trop précoce au regard de la nidification de la passereaux par ex)
- Manque d'information/ de sensibilisation sur la gestion des roselières (coupe trop précoce, attendre le 14 juillet)
- Manque de prise en compte de la fonctionnalité écologique des marais lors des interventions CTMA dans les marais
- Problème de spéculation foncière sur certains secteurs de marais (en particulier marais de l'Isac). Quels objectifs ? quels bénéficiaires ? ces questions restent entières.
- Problème de gestion de la Vilaine (fluctuations trop rapides des niveaux d'eau et inverses aux rythmes naturels) qui induit une dégradation des fonctions naturelles des zones humides
- Nécessité d'améliorer la connaissance naturaliste (dont l'actualisation de la cartographie des Habitats, mettre en place et formaliser des suivis pour les Habitats – demandes de Jacques Haury faite par mail)
- Important de mener des chantiers de réouverture de milieux pour restaurer des prairies, en coordination avec l'Opérateur Natura 2000
- Besoin de mener de nouvelles actions de sensibilisation à l'environnement (type guide pédagogique de « bonnes pratiques » de gestion et entretien des milieux)
- Cas particulier de la gestion des alignements d'arbres le long du halage avec des coupes à blancs nécessaires (pb d'information pour les riverains)
- Cas particulier du Mortier de Glénac et St Vincent : absence d'intervention sur les cours d'eau de la part de la Région Bretagne
- Dynamique agricole dans les marais : Accompagnement des agriculteurs individuellement pour conforter la gestion des prés marais par la fauche et pâturage extensif, avec un réel intérêt pour l'exploitation (pas seulement l'opportunité de MAE C mais intégration dans le système d'exploitation ou échanges parcellaires ou alternatives à trouver pour la valorisation économique des produits de fauche).
- Impacts des espèces invasives
- Améliorer la gestion des niveaux d'eau avec les ouvrages de gestion existants (dt le barrage d'Arzal) et à venir.

Ce que l'on ne connaît pas ou pas assez et qu'il y a lieu d'investir

- La lutte contre le ragondin : son efficience ? bilan des campagnes de lutte ? La non-intervention n'est-elle pas un choix à adopter dans certains contexte et plutôt travailler en préventif sur les cours d'eau ?
- Définir des objectifs de qualité et de gestion par entité de marais et trouver des indicateurs adaptés
- Les interventions de sensibilisation lors de Conseils Municipaux
- Trouver des financements pour la connaissance : exhaustivité et mise à jour de la carto des Habitats et des Espèces (en particulier sur les milieux aquatiques des mares, des anciens cours d'eau et bras morts), données au-delà des espèces d'intérêt communautaire pour les suivis et pour améliorer la connaissance (insectes des prairies, amphibiens, oiseaux...)

- Désignation des marais de Vilaine au titre de la Directive Oiseaux ?
- Valorisation touristique et socio-économique du site en compatibilité avec la préservation de la biodiversité, recherche de label, filières de qualité en concertation avec les professionnels concernés

FORMULATION DES QUESTIONS POUR L'EVALUATION

Cette phase de travail a été compliquée mais en définitive, 5 questions ont émergées. Elles sont rapportées ci-après, fidèlement à la proposition des participants :

- Quelle pérennité de la gestion du site ?
- Quelle valeur ajoutée par les actions menées au site ?
- Comment améliorer la valeur ajoutée des actions menées ? (domaines touristique, culturel, loisirs...)
- Comment transmettre l'information ? les « bonnes » pratiques ?
- Comment concilier la biodiversité et les usages actuels et futurs ?

DEFINITION DES CRITERES DE REUSSITE

Parmi les questions posées, la première et la dernière ont été retenues pour initier l'exercice de définition des critères de réussite – année N étant l'année de validation du DOCOB (2008) :

1- Quelle pérennité de la gestion du site ?

Concernant la gouvernance : existence du COPIL, d'un Opérateur local pour l'animation générale et coordination et d'Opérateur locaux sur l'ensemble de la ZSC pour la réalisation : année N+10 et N+ ?

Concernant la diversité des Habitats : nombre d'habitats naturels différents, pourcentage de surface de prairies, boisement, milieux aquatiques... Comparaison les années : N, année N+ 10 et année N+ ?

Concernant la gestion des niveaux d'eau : nombre d'ouvrages hydrauliques de déconnexion des marais du cours d'eau principal : année N+10 et N+ ?

Concernant la restauration/entretien du réseau de fossés de marais : linéaire de travaux de restauration/entretien de fossés de marais N+10 et N+ ?

Concernant les usages : nombre d'agriculteurs N+10, N+ ?, surfaces de prairies ?, nombre de sites d'hébergement aux abords du site ?, fréquentation des sentiers de rando aux abords immédiats et dans le site ?

Concernant la réglementation : linéaire de travaux de restauration/entretien de fossés de marais N+10 et N+ ?

2- Comment concilier la biodiversité et les usages actuels et futurs ?

Mesurer la biodiversité : données N, données N+10 et N+ ? sur les prairies notamment mais sur tous les milieux et espèces en général d'après une méthode qui reste à définir (s'inspirer de l'évaluation menée sur les ENS)

Qualifier et mesurer les usages : données N (quasi inexistantes) et N +10 et N+ ? de la fréquentation touristique ? à définir

Engager des actions de sensibilisation, de communication : à définir

En fin de séance, il est convenu de poursuivre individuellement la recherche des critères de réussite. L'Opérateur local proposera par mail, des éléments courant de l'été et les participants seront invités à faire des propositions.